



Information

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre des années 2024 et 2025

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président - directeur général jusqu'au 18 février 2025, de Monsieur Philippe PASCAL, Président - directeur général à partir du 18 février 2025, et de Madame Justine COUTARD, Directrice générale déléguée, arrêtés par le conseil d'administration à compter du 18 février 2025.

Rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2024 du Président - directeur général, Monsieur Augustin de Romanet

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2024 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2024¹, arrêté par le conseil d'administration du 19 février 2025, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantage en nature) au titre de l'exercice 2024 s'élève à 459 350 €.

Le versement des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice 2024 a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, ces rémunérations ont fait l'objet d'une approbation ministérielle.

Rémunération fixe forfaitaire 2025 du Président - directeur général par intérim, Monsieur Augustin de Romanet

Le montant brut de la rémunération fixe forfaitaire au titre de l'exercice 2025 a été fixé par le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 19 mars 2025 à 112 500 € pour la période du 1^{er} janvier au 18 février 2025.

- Aucune rémunération variable n'a été attribuée au titre de cette période.

Les autres éléments de la politique de rémunération sont demeurés inchangés, à savoir le bénéfice d'un véhicule de fonction et d'un contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris, pendant ladite période.

Le versement des éléments de cette rémunération a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, cette rémunération a fait l'objet d'une approbation ministérielle.

¹ Rémunération versée en 2025



Information

Rémunération fixe et variable 2025 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2025 a été fixé par le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 19 février 2025, à 350 000 €.

Au titre de 2025, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur les objectifs suivants :

Critères quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 20%),
- ROCE Groupe (20%),
- Dette financière nette / EBITDA Groupe (15%),

Critères qualitatifs :

- Responsabilité sociale et environnementale : objectif Climat : intégrer les enjeux du changement climatique dans le déploiement de la stratégie RSE du Groupe ADP, en élaborant un plan d'adaptation au changement climatique pour le groupe (12%),
- Responsabilité sociale et environnementale : engagements sociaux, portant en particulier sur la sécurité du travail et sur l'emploi des jeunes (13%),
- Préparation des premières briques stratégiques à horizon 2030 ou 2035 (20%) : établissement d'ici à la fin de l'année 2025 d'une proposition de document public de consultation en vue d'un Contrat de régulation économique, incluant une vision finalisée des investissements à moyen terme à Paris.

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2025. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2026 conformément à la législation en vigueur. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Ces rémunérations ont fait l'objet d'un vote favorable de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, cette rémunération a fait l'objet d'une approbation ministérielle.



Information

Rémunération fixe et variable 2025 de la Directrice générale déléguée

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2025 a été fixé par le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 19 février 2025 à 300 000 €.

Au titre de 2025, la rémunération variable brute maximum de la Directrice générale déléguée est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur les objectifs suivants :

Critères quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 20%),
- ROCE Groupe (20%),
- Dette financière nette / EBITDA Groupe (15%),

Critères qualitatifs :

- Promouvoir une politique ambitieuse en faveur de la construction durable (15%) en intégrant des démarches de réemploi de matériaux, de labellisations ou de certifications environnementales,
- Promouvoir une stratégie d'adaptation des bâtiments au changement climatique (5%),
- Finaliser le Plan d'Investissement Long Terme ("PILT") (13%), en cohérence avec le projet de Document Public de Consultation en vue d'un Contrat de Régulation Economique,
- Garantir le bon déroulement de la concertation publique volontaire sur le plan d'aménagement long terme de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et la finalisation de son bilan (12%).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable de la Directrice générale déléguée sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2025. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2026 conformément à la législation en vigueur. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Directrice générale déléguée bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit de la Directrice générale déléguée. Elle ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Ces rémunérations ont fait l'objet d'un vote favorable de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, cette rémunération a fait l'objet d'une approbation ministérielle.



Information

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2024, il a accueilli près de 364 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont plus de 103 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde, dont près de 6000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 158 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 342 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.